

Décision

Générale

colonial

Décision n° 679 accordant un congé de trois mois à Youssouf Hanif.

n° 679

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juin 1949

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro
30 juin 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le contrat en date du 15 juillet 1946 engageant Youssouf Hanif en qualité de commis administratif au service des finances

Vu la demande de congé en date du 20 mai 1949 formulée par l'intéressé; Le contrat susvisé étant renouvelé

Vu l'avis favorable du chef du service des finances et de la comptabilité

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé administratif de trois mois pour en jouir à Djibouti, est accordé à Youssouf Hanif, commis contractuel en service aux finances. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er juillet 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.